

Le très hon. M. Howe: Non, le travail n'est pas complété. Une fois le recensement terminé, il faut un an ou deux pour classer tous les résultats et compiler toutes les publications.

M. Charlton: Alors nous pouvons nous attendre que ce chiffre baissera probablement au cours de 1953.

Le très hon. M. Howe: Très probablement.
(Le crédit est adopté.)

455. Recensement de la population et de l'agriculture, et recensement de la distribution (1951), \$1,731,366.

M. Catherwood: Quel a été le coût total du recensement de 1951?

Le très hon. M. Howe: Le coût total a été de \$8,874,503.

M. Thatcher: Je tiens à proposer ici une autre épargne qui me semble possible; je crois que ce n'est qu'en ce moment que je puis soulever cette question. Dans les provinces des Prairies, on fait un recensement supplémentaire au milieu de la période comprise par le recensement décennal. Je crois que cette pratique remonte à 1905, année de l'entrée de la Saskatchewan dans la Confédération. La raison pour laquelle on a fait le recensement cette année-là, c'est que la population augmentait assez rapidement et que les gens voulaient une représentation plus considérable. A mon avis, il est temps de supprimer ce recensement. Je crois que c'est en 1946 qu'il a été fait pour la dernière fois, alors qu'il a coûté aux contribuables environ \$600,000. Étant donné que le population est relativement stable maintenant, je signale respectueusement que nous pourrions faire une économie à ce sujet.

Le très hon. M. Howe: On me dit que la loi l'exige, car certaines subventions sont fondées sur le recensement quinquennal. Nous pourrions, non le supprimer entièrement, mais du moins étudier la question.

M. Thatcher: Le ministre peut-il donner un motif quelconque de le maintenir? La population s'est passablement stabilisée. Pourquoi procéder à ce recensement supplémentaire dans les trois provinces des Prairies et non ailleurs au pays? Ça ne me paraît pas logique et aucun habitant des provinces des Prairies ne veut de ce recensement.

Le très hon. M. Howe: Les trésoriers provinciaux, eux, tiennent probablement aux subventions qui sont fondées sur ce recensement quinquennal.

M. Thatcher: Comment les sept autres provinces font-elles pour s'en passer?

Le très hon. M. Howe: Je ne sais rien des lois en cause et je ne devrais donc pas m'étendre sur le sujet. On me dit que c'est la loi qui l'exige. J'étudierai la question et s'il y a de bonnes raisons d'abolir ce recensement, je verrai ce que nous pourrions faire à cet égard.

(Le crédit est adopté.)

Division du blé et du grain—
456. Traitements et autres dépenses, \$28,918.

M. Wright: En 1950, le ministre a proposé la modification de la loi de la Commission du blé afin d'ajouter deux membres à cet organisme. Je suppose que le ministre estimait la mesure indispensable: autrement, il n'aurait pas fait modifier la loi. Deux ans se sont écoulés et aucune nomination n'a encore été faite. A mon avis, la Commission du blé accomplit une excellente besogne mais ses membres sont surchargés de travail. Un membre de cet organisme doit passer une bonne partie de son temps aux conférences internationales et doit s'occuper de vendre notre blé à l'étranger. Soit dit en passant, la Commission réussit assez bien à trouver des débouchés pour notre blé. Le ministre devrait songer sérieusement à faire ces nominations car j'estime qu'il est temps d'augmenter le nombre des membres maintenant que la Commission doit s'occuper de la vente des céréales secondaires et qu'elle doit s'aboucher avec nos clients étrangers en vue de conclure des transactions. Ces nominations ne coûteraient rien à l'État. Le traitement des membres de la Commission du blé étant payé à même les fonds de cet organisme. Je suis sûr que les cultivateurs de l'Ouest sont en faveur de la nomination de nouveaux membres afin que la Commission puisse s'acquitter de sa tâche encore mieux qu'elle le fait en ce moment, surtout pour ce qui est de la recherche de nouveaux débouchés pour nos céréales.

Le très hon. M. Howe: Si nous n'avons pas encore nommé de nouveaux membres, c'est simplement parce que nous n'avons pas pu trouver d'hommes aussi compétents et aussi expérimentés que les trois commissaires actuels.

M. Wright: Alors vous n'en trouverez jamais.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami sait qu'en abaissant la moyenne, on porte atteinte au rendement d'une équipe. Il y a des hommes qui auraient l'expérience nécessaire mais, malheureusement, leurs services ne sont pas disponibles.

Toutefois, je continue de chercher et si je trouve l'homme qui saurait améliorer le travail de la commission, je serai très heureux de lui confier ces fonctions. Si je ne peux dé-